

2020

RPA François NAOUR Remise en état d'appartements Mise aux normes des salles de bain



Remise en état d'appartements et mise aux normes des salles de bain.

OBJECTIFS :

Poursuivre les travaux relatifs à la mise aux normes dans le cadre du décret du 17 mai 2006.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin d'accueillir nos résidents dans des conditions convenables et accessibles par tous, nous avons engagé des travaux de rénovation dans certains appartements.

Les salles de bain, particulièrement, subissent par tranche une mise aux normes (décret du 17 mai 2006). Les douches avec marches sont remplacées par des cabines accessibles à toutes personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Ce projet de 13 350,00 € est financé par :

	
	FSIC Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes
10 012,5,00 €	3 337,50 €
75 %	25 %